



Concours photos de Généralions Mouvement Union Régionale Languedoc Roussillon

Règlement

Le concours annuel de photos de Généralions Mouvement a pour objectif de promouvoir une activité de loisirs au sein de nos clubs, en développant l'expression artistique de ses adhérents.

L'Union Régionale Languedoc Roussillon, comme la Fédération nationale a choisi le thème 2025 « **Insectes de nos jardins** ». Elle laisse aux Fédérations départementales le soin de centraliser les œuvres des adhérents souhaitant participer au concours régional et les adresser à l'Union Régionale LR (contactur@gmouv.org) **avant le 21 février 2025**. Chaque fédération de l'UR LR peut envoyer autant de photos qu'elle veut à l'UR LR à condition qu'il n'y ait qu'une seule photo par candidat.

Ouverture du concours

Le concours est ouvert exclusivement aux adhérents du Mouvement, à jour de leur cotisation de l'année. Une seule œuvre par candidat est autorisée. Les deux lauréats déjà récompensés l'année précédente ne peuvent également pas concourir. Chaque participant déclare être l'auteur de la photographie transmise, elle doit être prise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 janvier 2025 et s'engage à ne pas proposer des œuvres provenant de banques d'images.

Technique et support

La technique demandée est la photographie, en noir et blanc ou en couleurs. Le support doit être sous un format numérique, en haute définition, soit 3 millions de pixels (imprimable sur un support A3 et plus), et envoyé ainsi qu'une copie de la carte d'adhérent. Seules la date et l'heure de la réception de la photo feront foi.

Sélection

Cette année, la Fédération de la Lozère est » jury » de ce concours, elle doit sélectionner les 2 photos qui seront récompensées **Les photos en basse définition ou hors sujet ne seront pas retenues par le jury régional.**

Utilisation des œuvres

Aucun droit d'auteur ne sera versé par l'Union Régionale LR à l'occasion de la publication des clichés (réseaux sociaux, site Internet).

Tout cliché montrant des personnes reconnaissables devra être accompagné d'une autorisation de droit à l'image signée par les personnes concernées. En l'absence de ce document, les photos envoyées ne seront pas retenues.

.../...

Récompenses

Un partenaire de Généralions Mouvement, récompensera les 2 premières photos désignées par le vote. Les lots, sous la forme de séjours dans un club de vacances, seront remis au président des Fédérations des gagnants lors de l'Assemblée Générale de l'Union Régionale LR ou envoyés par voie postale en lettre recommandée, en cas d'absence de celui-ci.

Les gagnants s'engagent à accepter les prix sans possibilité d'échange ou de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit. Les participants recevront un diplôme en remerciement de leur participation.

Promotion

La promotion des œuvres primées sera organisée de la façon suivante :

- Publication sur le site Internet des Fédérations Départementales.

Si les organisateurs souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une autorisation sera demandée à celui-ci.

Respect et acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement, son non-respect entraînera le retrait du concurrent.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Le jury se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet, au mauvais format ou qui porterait atteinte aux bonnes mœurs.

Fait le 12 JUILLET 2024